



ENSEIGNEMENTS TIRÉS EN VUE D'AIDER LES JEUNES SANS PAPIERS À PROMOUVOIR LE CHANGEMENT



PICUM

PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON
UNDOCUMENTED MIGRANTS

Ce document a été rédigé par Laetitia Van der Vennet, chargée de plaidoyer, et par Manuela de Koster, stagiaire en plaidoyer, et révisé par Michele LeVoy, directrice de PICUM (Plateforme pour la coopération internationale relative aux migrants sans papiers), et par Marta Gionco, responsable de plaidoyer.

Contexte

Depuis vingt ans, les membres de PICUM travaillent avec des jeunes sans papiers qui veulent promouvoir le changement et les aident dans leur démarche. Le présent document rassemble un certain nombre des enseignements qui ont été tirés, afin de les transmettre à d'autres organisations ou à d'autres jeunes qui font la même chose, ou qui envisagent de se lancer. Il s'appuie sur les discussions tenues au cours d'un atelier de deux jours intitulé « Aider et travailler avec des jeunes sans papiers dans le domaine du plaidoyer », organisé à Bruxelles (Belgique) en septembre 2022. Les participant-e-s étaient des personnes chargées de plaidoyers liés à la jeunesse et des membres de PICUM, notamment des organisations dirigées par des jeunes personnes migrantes. Des recherches documentaires sont venues compléter les informations tirées de l'atelier. Ce document ne prétend être ni exhaustif, ni définitif. Il vise simplement à partager les résultats de l'atelier avec d'autres organisations et d'autres acteurs, ainsi qu'à poser les bases d'une discussion plus approfondie en la matière et d'autres enseignements.

© PICUM, 2022

Cover image: PICUM

Traduction : Morgane Delage

Pour faciliter la lecture, nous avons ajouté des traductions officielles de citations et de textes juridiques lorsque cela s'avérait nécessaire.

This publication was made possible with the kind support from:



SIGRID RAUSING TRUST



Funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or European Union Programme for Employment and Social Innovation "EaSI" (2021-2027). Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
POURQUOI SOUTENIR ET ÉCHANGER AVEC DE JEUNES PERSONNES SANS PAPIERS ?	5
Qui est « jeune » ? Qu'est-ce que « la jeunesse » ?	6
Les échelles de participation de Sherry Arnstein et de Robert Hart	7
FOCUS : EXEMPLES D'ACTIONS DE PLAIDOYER DIRIGÉES PAR DES JEUNES SANS PAPIERS À TRAVERS LE MONDE	8
TRAVAILLER AVEC DES JEUNES DÉFENSEUR·E·S ET LES AIDER	10
Bénévolat et professionnalisation	11
LA COLLABORATION ENTRE LES ORGANISATIONS ET LES JEUNES DÉFENSEUR·E·S (SANS PAPIERS) : CHANCES ET DIFFICULTÉS	12
Chances	12
Difficultés	13
Les avantages et les inconvénients de la coopération avec une organisation établie et dirigée par des adultes	15
COMMENT MIEUX SOUTENIR LES JEUNES ET LES JEUNES DÉFENSEUR·E·S ?	16
ASSURER LA LONGÉVITÉ DES TRAVAUX	18
RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES	19

INTRODUCTION

La participation des jeunes peut être définie comme « la participation des jeunes à des processus de prises de décisions, que ce soit dans leur vie individuelle ou dans un contexte collectif ; plus largement, cela se réfère à la participation à une activité »¹.

La participation politique désigne « toute activité modelant, influençant ou impliquant la sphère politique »².

Ce document est axé sur la participation de jeunes personnes sans papiers, ou ayant déjà été dans cette situation, à des processus de prises de décisions politiques par le biais du plaidoyer et de l'influence.



© PICUM

1 Thomas, N., 2007, [Towards a theory of children's participation](#) [« Vers une théorie de la participation des enfants », en anglais], *International Journal of Children's Rights*, 15 (2), pp. 199-218 ; Cahill, H. et Dadvand, B., 2018, [Re-conceptualising youth participation: a framework to inform action](#) [« Reconceptualiser la participation des jeunes : présentation d'un cadre sur lequel appuyer des actions », en anglais], *Children & Youth Services Review*, 95, pp. 243-253 ; tiré du Partenariat pour la jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, [Glossary on youth](#) [« Glossaire sur la jeunesse », en anglais, consulté le 21 octobre 2022]

2 Partenariat pour la jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, [Glossary on youth](#) [« Glossaire sur la jeunesse », en anglais, consulté le 21 octobre 2022]

POURQUOI SOUTENIR ET ÉCHANGER AVEC DE JEUNES PERSONNES SANS PAPIERS ?

Il est important de veiller à ce que de jeunes personnes sans papiers³ puissent intervenir et participer aux processus politiques qui les concernent, et ce pour de multiples raisons.

Premièrement, les procédures participatives et la participation active sont des manières de lutter contre le déficit démocratique dans la gouvernance publique⁴. Puisque la gouvernance en matière de migration comprend de nombreuses politiques qui ont des répercussions négatives sur la vie des personnes sans papiers⁵, il est primordial de soutenir les personnes sans papiers qui réalisent des actions de plaidoyer en faveur du changement.

Deuxièmement, les enfants et les jeunes ont le droit de prendre part à des prises de décisions qui auront des conséquences sur leur vie. Pour les enfants, ce droit figure explicitement aux articles 12 et 13 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant.

Troisièmement, soutenir les enfants et les jeunes qui participent à des processus de participation les aide à développer des compétences importantes pour tout-e citoyen-ne. Ils et elles apprennent ainsi à user de leur influence, à discuter et à débattre, tout en découvrant le fonctionnement des procédures de prises de décisions⁶.

Quatrièmement, les services et les procédures conçus en s'appuyant sur les connaissances empiriques des personnes concernées sont, en général, plus efficaces et plus populaires.

Cinquièmement, la participation des jeunes rend les approches de plaidoyer plus économes. Au lieu de présumer de leurs besoins, la consultation de jeunes dès l'étape de la planification permet d'éviter le gaspillage de ressources. De même, les compétences développées par les jeunes qui participent à des activités de plaidoyer laissent présager d'une poursuite de ce travail sur le long terme.

“ **Peut-être que je ne suis ici qu'en tant que faire-valoir, mais vous pouvez être sûr-e-s que moi, ce sont mes opinions que je vais faire valoir.**
– Défenseur-e de la jeunesse ”

“ **La participation est le droit fondamental de la citoyenneté⁷.**
– Roger Hart ”

3 Les « personnes sans papiers » ou « personnes migrantes sans papiers » sont des personnes dont le statut migratoire n'est pas régulier aux yeux de l'État dans lequel elles résident. Elles n'ont pas encore pu obtenir de titre de séjour ni de naturalisation à cause de politiques restrictives en matière de migration et de séjour. Nombre d'entre elles ont eu des autorisations de séjour pour le travail, pour les études, pour des motifs familiaux ou pour des raisons de protection internationale, mais ces autorisations étaient soit temporaires, soit particulièrement précaires, et leur période de validité a expiré. Il y a également des enfants nés de parents sans papiers qui héritent de leur situation migratoire précaire.

4 Kiilakoski, T., 2020, [Perspectives on Youth Participation](#) [« Optiques liées à la participation des jeunes », en anglais], Analytical Paper, Partenariat pour la jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe

5 Voir aussi PICUM, 2021, [Grandir sans papiers : les conséquences d'une enfance en séjour irrégulier en Europe](#) ; PICUM, 2022, [Statut migratoire précaire, santé mentale et résilience](#) ; PICUM, 2021, [Prévenir et résoudre les vulnérabilités dans les politiques d'application des lois migratoires](#)

6 Kiilakoski, T., 2020, [Perspectives on Youth Participation](#) [« Optiques liées à la participation des jeunes », en anglais], Analytical Paper, Partenariat pour la jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ; voir aussi Hart R., 1992, [Children's Participation: from tokenism to citizenship](#) [« La participation des enfants, de faire-valoir à citoyen-ne-s », en anglais], Unicef Innocenti Essays n° 4

7 Hart R., 1992, [Children's Participation: from tokenism to citizenship](#) [« La participation des enfants, de faire-valoir à citoyen-ne-s », en anglais], Unicef Innocenti Essays n° 4, p. 5

Il est primordial que les organisations aident les (jeunes) personnes sans papiers et veillent à ce qu'elles participent aux processus de prises de décisions, car elles doivent surmonter quatre grandes difficultés lorsqu'elles veulent prendre part à l'élaboration d'une politique : en tant que personnes sans papiers, elles n'ont pas le droit de vote ; dans certains cas, en tant que personnes racisées, elles risquent d'être marginalisées dans des sociétés européennes ; en tant que jeunes, leur opinion ne sera peut-être pas prise au sérieux à cause de leur âge et elles ne disposeront pas encore du réseau nécessaire pour influencer les décisions de manière informelle ; enfin, en tant que personnes qui vivent probablement dans une situation de pauvreté, elles ne peuvent peut-être pas consacrer beaucoup de temps au plaidoyer.

La participation impose une coopération entre les organisations formelles de la société civile et/ou les institutions d'un côté, et la jeunesse de l'autre, notamment lorsque les jeunes se rassemblent spontanément. Cette coopération prendrait idéalement la forme d'un partenariat égal entre les jeunes et les moins jeunes.

Outre le gain d'une réelle représentation, la jeunesse bénéficierait de cet engagement dans le plaidoyer et du soutien d'organisations qui ne sont pas dirigées par des jeunes. Selon le type de coopération, cela permettrait de faciliter le transfert de compétences, de ressources, de visibilité et de pouvoir, ainsi que d'augmenter les formations intergénérationnelles et les connaissances interculturelles. Les carrières professionnelles des jeunes s'en trouveraient également enrichies.

Qui est « jeune » ? Qu'est-ce que « la jeunesse » ?

Il n'y a aucune définition universelle de « la jeunesse », ni des critères pour être considéré-e comme « jeune ». Selon les Nations unies, « la meilleure façon d'appréhender la jeunesse est de la considérer comme une période de transition entre la dépendance de l'enfance et l'indépendance de l'âge adulte »⁸. Cette catégorie d'âge est donc plus souple que d'autres.

À l'échelle de l'UE, le consensus semble être que « la jeunesse » correspond à la période entre le milieu de l'adolescence et le trentième anniversaire. La stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2019-2027) ne définit pas explicitement la jeunesse, mais elle sous-entend que la catégorie d'âge concernée va de 15 à 29 ans⁹. La garantie renforcée de l'UE pour la jeunesse vise les personnes de moins de 30 ans¹⁰. Selon Eurostat, « les jeunes » sont des personnes âgées de 15 à 29 ans¹¹.

Le Conseil de l'Europe et le Partenariat pour la jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe définissent « les jeunes » comme les personnes âgées de 13 à 30 ans¹².

Pour la branche allemande de l'association Jeunesse sans frontières, il s'agit des personnes de moins de 27 ans.

L'organisation Voicify, dirigée par de jeunes personnes migrantes, défend une légère extension de la tranche d'âge lorsqu'il s'agit de jeunes personnes migrantes, car elles ont souvent « perdu » du temps par rapport aux autres, que ce soit à cause de leur voyage ou d'une potentielle exclusion de certaines procédures du fait d'une situation irrégulière. Selon Voicify, la limite de la catégorie d'âge est à 35 ans¹³.

8 Nations unies, n.d., [Definition of youth](#) [« Définition de la jeunesse », en anglais]

9 Toutes les données mentionnées dans la stratégie concernent cette tranche d'âge. [Commission européenne, 2018, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité de régions – Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes: une nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse](#), COM(2018) 269 final

10 Conseil de l'Union européenne, 2020, [Recommandation du Conseil du 30 octobre 2020 relative à « Un pont vers l'emploi – Renforcer la garantie pour la jeunesse » et remplaçant la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse](#), 2020/C 372/01

11 Eurostat, [Jeunesse – Vue d'ensemble](#) [consultée le 21 octobre 2022]

12 Partenariat pour la jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, [Glossary on youth](#) [« Glossaire sur la jeunesse », en anglais, consulté le 21 octobre 2022]

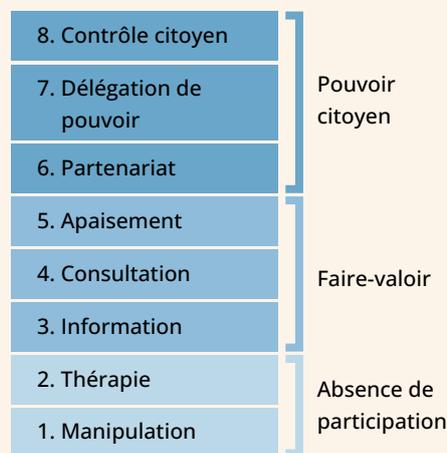
13 Voicify, 2021, [#PartOfEurope](#) [« #Partiedel'Europe », en anglais], pp. 12 et 39

Les échelles de participation de Sherry Arnstein et de Robert Hart

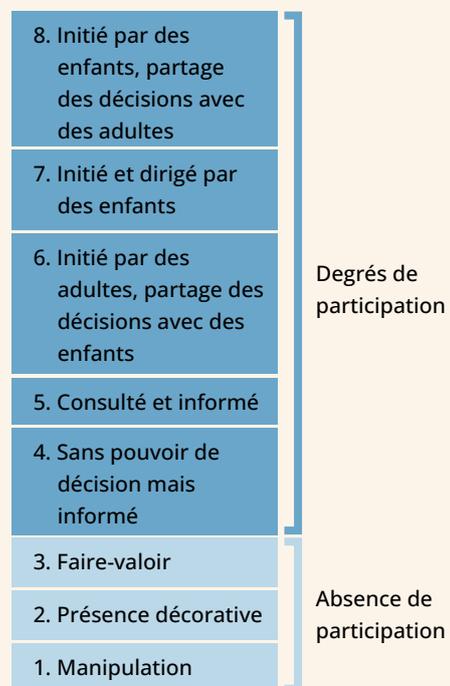
L'échelle de participation de Sherry Arnstein (1969) est l'une des théories les plus connues sur la participation. Selon elle, la participation des citoyen-ne-s est leur pouvoir, car la première ne peut pas survenir sans le partage et la redistribution du second¹⁴. Elle a identifié huit degrés pour cette échelle, du moins participatif au plus participatif : la manipulation, la thérapie, l'information, la consultation, l'apaisement, le partenariat, la délégation de pouvoir et le contrôle citoyen. Seuls ces trois derniers sont considérés comme des formes de « pouvoir citoyen ».

Roger Hart s'est appuyé sur la théorie de Sherry Arnstein pour créer son échelle de la participation des enfants (ou de la jeunesse) en 1992¹⁵. Il a également identifié huit degrés ; les trois premiers sont « non participatifs », et les cinq derniers sont de plus en plus participatifs.

Sherry Arnstein - Échelle de participation citoyenne



Roger Hart - Échelle de participation des enfants



Prises ensemble, ces deux théories restent une référence majeure pour l'analyse du degré de participation à des mouvements, des stratégies, des projets et des campagnes.

14 Arnstein S., 1969, [A ladder of citizen participation](#) [« Échelle de la participation citoyenne », en anglais], Journal of American Planning, Vol. 35, n° 4, pp. 216 à 224 ; voir aussi Creative Commons, 2011. [Participation Models Citizens, Youth, Online: A chase through the maze](#) [« Modèles de participation des citoyen-ne-s, de la jeunesse, en ligne – La chasse au trésor », en anglais], p. 4

15 Hart R., 1992, [Children's Participation: from tokenism to citizenship](#) [« La participation des enfants, de faire-valoir à citoyen-ne-s » anglais], Unicef Innocenti Essays n° 4

FOCUS : EXEMPLES D' ACTIONS DE PLAIDOYER DIRIGÉES PAR DES JEUNES SANS PAPIERS À TRAVERS LE MONDE

La liste ci-dessous récapitule de manière non exhaustive les organisations et les mouvements qui impliquent ou ont été créés par de jeunes personnes migrantes, dont de nombreuses sont en situation irrégulière, ont été en situation irrégulière ou ont un statut migratoire précaire. Plusieurs de ces organisations et mouvements font partie de Groupe de PICUM pour la participation et l'émancipation des jeunes.



Les Jeunes ambassadeur-ric-e-s de [Defence for Children \(DCI\) Pays-Bas](#) sont un groupe de jeunes ayant été en situation irrégulière et que DCI a aidés pendant leur enfance. Cette initiative leur permet de parler publiquement de leur enfance avec un statut migratoire instable aux Pays-Bas. Les ambassadeurs et ambassadrices aident et informent directement le travail de plaidoyer national de DCI, et ils et elles rencontrent les responsables politiques en personne. L'objectif de DCI est de garantir le bien-être des ambassadeur-ric-e-s en organisant des points informels après chaque réunion et de s'assurer de leur accès à des services de santé psychologique.



[Jugendliche ohne Grenzen](#) (JoG, Jeunesse sans frontières) est une association composée d'environ 65 jeunes personnes migrantes et réfugiées qui vivent en Allemagne. Depuis 2015, JoG se bat pour faire entendre les voix des personnes directement touchées par les politiques migratoires. Grâce à des actions nationales et locales, le réseau de bénévoles décentralisé de l'association plaide pour une législation migratoire plus

juste, pour la régularisation des personnes sans papiers et contre la détention et l'expulsion.



[Kenne deine Rechte](#) (Connais tes droits) est un projet lancé par le Conseil pour les personnes réfugiées de Basse-Saxe. Son objectif est de permettre aux enfants et aux jeunes adultes de connaître et de faire respecter leurs droits, et de renforcer leur marge de manœuvre politique et leur capacité à s'auto-organiser. Ce projet informe le public par l'intermédiaire d'ateliers ainsi que de fiches et de vidéos adaptées aux enfants, propose des séances d'accompagnement et réalise des activités de plaidoyer à l'échelle du Land. Le Conseil pour les personnes réfugiées reconnaît sa relative position de pouvoir vis-à-vis des participant-e-s en adoptant une approche dite de « partage du pouvoir » dans ses travaux. En pratique, cela signifie qu'ils laissent la main-mise aux jeunes sur le calendrier ainsi que sur le contrôle des résultats du projet.



Le projet [Sin Fronteras](#) (Sans frontières) a été lancé par le Service pour les droits des femmes latines-américaines (Latin American Women's Rights Service, ou LAWRS). Il est dirigé par et conçu pour des jeunes femmes et filles migrantes latines-américaines qui vivent au Royaume-Uni¹⁶. Depuis 2015, ce projet a créé des espaces sûrs où peuvent naître des réseaux de soutien et des amitiés. Ses ateliers hebdomadaires sont co-conçus par les participantes. Au cours de ces séances, Sin Fronteras leur donne un espace pour s'organiser politiquement, penser à leur bien-être¹⁷, explorer leur créativité et être accompagnées pour entamer des études supérieures.

16 Ce projet s'adresse aux filles et aux femmes de 14 à 21 ans, qui sont elles-mêmes migrantes ou dont les parents ou grands-parents ont émigré. À l'origine, ces ateliers se tenaient à Londres. Depuis la pandémie de COVID-19, ils sont organisés en ligne. Des filles qui ne vivent pas à Londres peuvent donc y participer.

17 Par exemple en organisant des séances de thérapie de groupe.

Il arrive également que des intervenant-e-s externes soient invité-e-s pour discuter de manière critique de sujets tels que l'identité, le féminisme et les migrations¹⁸.



United We Dream est un réseau dirigé par des jeunes personnes migrantes (sans papiers) qui compte un million de membres à travers les États-Unis¹⁹. Il est né d'un mouvement local, créé au début des années 2000, qui luttait pour que les jeunes personnes sans papiers puissent accéder à la régularisation et aux études supérieures²⁰. United We Dream continue de faire campagne pour accomplir ces objectifs et pour mettre un terme aux expulsions. Sa méthode repose sur « la construction du pouvoir local » : grâce à ses ressources, ses formations et son accompagnement des dirigeant-e-s, ses membres peuvent réaliser des activités de plaidoyer en autonomie pour faire changer les choses dans leur État.



Voicify est une initiative qui favorise la participation politique d'organisations dirigées par de jeunes personnes réfugiées, exilées, migrantes, demandeuses d'asile ou sans papiers²¹ à travers l'UE. À la date de rédaction de ce document, Voicify est en train de créer une organisation formelle afin de représenter des associations dirigées par de jeunes personnes migrantes dans les institutions européennes.



We Belong est une organisation dirigée par de jeunes personnes migrantes et basée à Londres. Elle s'adresse principalement aux jeunes adultes en situation

irrégulière ou instable, qui sont né-e-s au Royaume-Uni ou qui y sont arrivé-e-s très jeunes. Le vécu des personnes qui ont fondé We Belong, des membres de son personnel et de ses bénévoles est au fondement de sa double approche. D'une part, l'organisation lutte pour un accès équitable à l'éducation et pour la modification de politiques qui empêchent les jeunes personnes migrantes²² de participer pleinement à la société britannique²³. D'autre part, We Belong travaille à leur donner les compétences et les outils dont elles auront besoin pour pouvoir être elles-mêmes vectrices de changement²⁴.



En 2015, Migrants Rights Center Ireland a créé le projet **Young, Paperless and Powerful (YPP)** (Jeune, sans papiers et puissant-e) afin de répondre aux besoins des jeunes personnes sans papiers qui grandissaient dans la banlieue de Dublin. YPP est devenu un refuge pour ces jeunes, en leur permettant de se retrouver, de partager leur histoire en toute sécurité et de participer à un projet sur la jeunesse qui favorisait leur autonomie. Grâce à des moyens d'expression artistiques comme l'art plastique, la musique ou le cinéma, les membres de ce projet ont parlé des répercussions d'une enfance en séjour irrégulier. En novembre 2019, Leo Varadkar, qui était alors Taoiseach (Premier ministre), a déclaré²⁵ qu'il s'engageait à soutenir la régularisation des enfants et des jeunes sans papiers, une position politique qui est aujourd'hui partagée par la plupart des grands partis du pays. Grâce aux activités de plaidoyer d'YPP et de sa campagne-sœur Justice for the Undocumented (Justice pour les personnes sans papiers), en 2022, le gouvernement irlandais a mis en place un programme de régularisation de six mois pour les personnes sans papiers sans papiers (y compris les ancien-ne-s étudiant-e-s).

18 Les femmes invitées à parler ont toujours un profil qui peut permettre aux participantes de s'identifier à elles, c'est-à-dire des hispanophones ou lusophones avec une expérience migratoire.

19 Selon le site de United We Dream [consulté le 9 septembre 2022]

20 Pour plus d'informations, voir : <https://unitedwedream.org/who-we-are/our-story/> [en anglais]

21 Voicify utilise l'acronyme Y.R.M.A.S.U.D. (Young Refugees, Exiled, Migrants, Asylum Seekers and Undocumented, c'est-à-dire « jeunes personnes réfugiées, exilées, migrantes, demandeuses d'asile et sans papiers ») pour parler à la fois des organisations et des personnes.

22 We Belong travaille avec des jeunes de 16 à 25 ans.

23 Voir les projets « Let Us Learn » et « Chasing Status » de We Belong.

24 Voir le projet « Leadership Academy » de We Belong.

25 Joan Burton TD, 12 novembre 2019, [Undocumented Children](#) [« Enfants sans papiers », en anglais], vidéo [consultée le 9 août 2022].

TRAVAILLER AVEC DES JEUNES DÉFENSEUR·E·S ET LES AIDER

Atteindre de jeunes défenseur·e·s, travailler avec elles et eux ou soutenir leur travail de plaidoyer et maintenir leur coopération soulève des difficultés et demande une réflexion particulière. Cela concerne principalement les jeunes personnes sans papiers, qui sont confrontées à des risques de criminalisation, de détention et d'expulsion, ainsi qu'à d'autres problèmes liés à leur exclusion socioéconomique.

Pour faciliter la participation de (nouvelles) jeunes personnes à une campagne, un projet ou une organisation, il est bon de commencer par leur proposer différents niveaux d'engagement. Cela leur permet de s'impliquer dans les activités de plaidoyer dans une mesure qui leur convient, que ce soit faire signer des pétitions ou coorganiser des actions.

Une deuxième manière pour les organisations de recruter des militant·e·s est de répondre rapidement aux actualités qui concernent leur secteur de travail. Avec l'attention médiatique accrue, ces réponses seront probablement plus visibles, ce qui augmentera la légitimité de l'organisation et incitera de nouvelles personnes à rejoindre les activités de plaidoyer. Les ancien·ne·s militant·e·s pourraient également vouloir reprendre leur engagement.

Un troisième moyen pour augmenter la portée de l'organisation est d'utiliser les communications en ligne pour l'engagement et la mise en place d'une communauté. En utilisant des outils comme Zoom (pour les réunions) ou Slack (pour partager des ressources et se répartir les tâches), il est possible d'impliquer beaucoup de jeunes militant·e·s, y compris dans des

régions éloignées. Certaines organisations sont passées aux activités en ligne pendant la pandémie de COVID-19 et ont continué ensuite, car elles ont remarqué qu'elles atteignaient ainsi davantage de personnes.

Enfin, la coopération avec d'autres organisations ou artistes (locaux) favorise également l'engagement, car cela permet d'atteindre plus de jeunes et d'augmenter leur confiance dans l'organisation.

En matière de maintien du niveau d'engagement, la santé mentale des jeunes défenseur·e·s sans papiers devrait toujours être prise en compte et leur bien-être devrait toujours être favorisé. Puisque leur travail porte sur des questions qui les touchent personnellement, les jeunes défenseur·e·s peuvent avoir l'impression de porter un poids, ce qui risque d'entraîner un burn-out. Pour les aider, les organisations devraient les sensibiliser aux possibles répercussions négatives et positives de leur engagement, et surtout sur les risques personnels qui en découlent. Comme il est très difficile de faire modifier des politiques sur le court terme, la gestion des attentes devrait également faire partie de ce cursus. En outre, les organisations devraient organiser des points réguliers et s'assurer qu'un soutien psychologique professionnel soit accessible par les militant·e·s. Enfin, elles devraient créer des espaces jeunes et sûrs où les défenseur·e·s puissent se réunir pour parler d'autre chose que de plaidoyer.

Le sociologue Roger Hart cite quatre caractéristiques d'un projet réellement participatif²⁶. Bien qu'il les mentionne dans le cadre de la participation des enfants, ils sont tout aussi valables pour la participation des (jeunes) adultes. Voici ces critères :

- les enfants impliqués comprennent les objectifs du projet ;
- les enfants impliqués savent qui a pris la décision de les inclure dans le projet, et pourquoi ;
- les enfants impliqués ont un rôle réel (et non « décoratif ») ;
- les enfants impliqués se portent volontaires pour participer au projet après qu'il leur ait été expliqué.

Bénévolat et professionnalisation

On attend souvent des jeunes (et par extension, des personnes avec une expérience personnelle de la situation concernée par le projet), explicitement ou non, de donner de leur temps gratuitement plutôt que de percevoir une rémunération. Le bénévolat pour contribuer à défendre une cause est certes louable, mais les institutions qui interagissent avec des jeunes et les organisations de la société civile qui les accompagnent ne devraient pas s'attendre, par défaut, à ce qu'ils et elles soient bénévoles. Le plaidoyer et le lobbying sont des professions à part entière, et les jeunes personnes qui y participent devraient être payées pour le temps qu'elles y consacrent, en particulier si elles s'engagent sur la durée.

Si des organisations de la société civile ou des institutions veulent faire participer ou veulent soutenir des jeunes dans le domaine de la prise de décision ou du plaidoyer, elles devraient investir dans ces personnes. Cela implique de :

- ne pas s'attendre à ce que les jeunes participent bénévolement, mais au contraire, prévoir un budget pour les rémunérer convenablement ;
- investir dans le développement de leurs compétences (qui concernent le plaidoyer, mais aussi la capacité à monter sa propre organisation) ;
- entretenir continuellement un groupe de jeunes personnes motivées pour garantir la longévité du projet.



© PICUM

²⁶ Hart R., 1992, [Children's Participation: from tokenism to citizenship](#) [« La participation des enfants, de faire-valoir à citoyen-ne-s » anglais], Unicef Innocenti Essays n° 4

LA COLLABORATION ENTRE LES ORGANISATIONS ET LES JEUNES DÉFENSEUR·E·S (SANS PAPIERS) : CHANCES ET DIFFICULTÉS

Chances

Quand des organisations dirigées par des adultes, des organisations dirigés par des jeunes et la jeunesse de manière générale travaillent ensemble, elles peuvent bâtir de puissants mouvements. Les forces et les bénéfices de cette coopération comprennent :

La force de la diversité

Quand de jeunes défenseur·e·s travaillent avec des organisations déjà établies, ils peuvent d'appuyer sur un ensemble de compétences, d'expertises, d'avis, de réseaux et d'expériences plus diversifié. Une question sera traitée de manière plus complète par une seule organisation ou un seul mouvement qui rassemble des personnes différentes, avec des vécus et des perspectives variés. La coopération favorise l'échange de compétences interculturelles et intergénérationnelles pour toutes les parties concernées.

La transmission de compétences et de connaissances

Les organisations déjà établies peuvent transmettre des compétences clés aux jeunes déjà engagé·e·s avec elles, ou à des organisations dirigées par des jeunes. Cela crée et prépare la prochaine génération de défenseur·e·s des droits. D'un autre côté, les connaissances et les expériences de jeunes défenseur·e·s ou d'organisations dirigées par des jeunes peuvent être un atout pour le travail d'une organisation tierce.

Le partage du pouvoir, de la visibilité et des ressources

L'ouverture de canaux de participation à la jeunesse et la mise à disposition d'espaces pour que les jeunes puissent faire entendre leur voix sont deux exemples de partage de pouvoir de la part d'organisations établies, afin de donner aux jeunes défenseur·e·s l'occasion de remettre en cause les relations de pouvoir existantes. Le partage du pouvoir demande le partage de la visibilité et des ressources, qui sont souvent hors de la portée des jeunes défenseur·e·s.

Une réelle représentation

La coopération est un moyen pour que les jeunes défenseur·e·s sans papiers puissent être réellement représenté·e·s au sein des organisations établies, et au-delà. Elle permet également de quitter le « récit unique » sur les répercussions d'une situation irrégulière. Pour les organisations dirigées par des adultes, cette représentation permet de garantir que les actions et les décisions s'appuient sur des expériences réellement vécues.

La vitalité et l'inspiration

Les jeunes défenseur·e·s peuvent être des sources mutuelles d'inspiration, et mobiliser d'autres jeunes personnes à la vie et à l'action politiques. Les adultes qui travaillent dans le domaine du plaidoyer peuvent également s'inspirer de ces jeunes : leurs idées et leur motivation peuvent donner un nouveau souffle à leur travail et à leurs collègues.

“ *Il est impossible de parler de participation des jeunes sans étudier les relations de pouvoir et la lutte pour l'égalité des droits*²⁷.
– Roger Hart ”

Difficultés

Cependant, certaines difficultés peuvent venir complexifier la coopération entre des organisations dirigées par des jeunes et/ou de jeunes défenseur-e-s sans papiers d'une part, et les organisations établies d'autre part. Ces difficultés comprennent :

L'adultisme et l'utilisation des jeunes comme faire-valoir

L'adultisme (c'est-à-dire les préjugés ou la discrimination à l'encontre de certaines personnes à cause de leur jeune âge²⁸) empêche les jeunes de participer pleinement à un projet ou d'y avoir une réelle influence. L'utilisation des jeunes comme faire-valoir concerne « les cas où [les jeunes] semblent avoir une voix, mais où leurs choix sur le sujet abordé ou le mode de communication sont en pratique très restreints, voire inexistant, et où ils et elles n'ont pas ou peu d'occasions de partager leurs opinions »²⁹. Ces deux travers rendent la participation politique et le militantisme des jeunes difficiles et éreintants.

Les contraintes de temps

Les jeunes militant-e-s s'engagent bénévolement en parallèle, en général, d'autres obligations (le travail, les études, la famille, les loisirs, la vie sociale, les enfants), ce qui limite le temps qu'ils et elles peuvent consacrer au plaidoyer. Comme l'a souligné l'un-e d'entre eux, « quand on redoute la fin du mois, avoir le temps et la possibilité de s'exprimer et de s'engager dans une

campagne et dans le militantisme, c'est un luxe ». En outre, les occasions de contribuer en influençant des décideur-euse-s politiques sont généralement pendant les heures de travail, à un moment de la journée où les jeunes défenseur-e-s ont peut-être d'autres obligations. Cela peut créer des difficultés d'emploi du temps et faire rater des possibilités de générer du changement. Tous les projets qui impliquent de jeunes défenseur-e-s doivent tenir compte de ces contraintes de temps, s'y adapter et trouver des solutions au cas par cas.

Les statuts migratoires

Les statuts migratoires des participant-e-s peuvent interférer dans les activités de plaidoyer de nombreuses manières. Tout d'abord, les militant-e-s sans papiers doivent souvent surmonter une crainte légitime de s'exprimer ou d'être interviewé-e-s par les médias, car cela peut entraîner leur criminalisation, leur détention ou leur expulsion. Il est également possible qu'ils et elles ne souhaitent pas impliquer les membres de leur famille. Ensuite, les personnes sans papiers vivent souvent en situation de pauvreté, ou risquent d'y tomber ; par conséquent, elles doivent se concentrer d'abord et avant tout sur leurs besoins fondamentaux, surtout si elles n'ont pas de réseau de soutien (des parents ou d'autres militant-e-s, par exemple). Troisièmement, les défenseur-e-s et militant-e-s sans papiers ont peu d'occasions d'interagir avec des décideur-euse-s politiques ou avec d'autres militants et militantes, car ils et elles peuvent être officiellement exclu-e-s des espaces politiques³⁰ ou être dans l'impossibilité de voyager à l'étranger. Enfin, les voyages et les critères à remplir pour obtenir des visas peuvent également créer des difficultés pour les militant-e-s qui sont en situation régulière, mais dont le titre de séjour ne permet pas de voyager sans visa. Par exemple, les demandes de visas Schengen sont lentes et coûteuses, et le processus de demande peut durer plus de trois mois.

27 Hart R., 1992, [Children's Participation: from tokenism to citizenship](#) [« La participation des enfants, de faire-valoir à citoyen-ne-s », en anglais], Unicef Innocenti Essays n° 4, p. 6

28 Bell, J., 1995, Understanding Adultism: A Major Obstacle to Developing Positive Youth-Adult Relationships [« Comprendre l'adultisme : un obstacle majeur au développement de relations positives entre jeunes et adultes », en anglais], YouthBuild USA ; cité dans King K., 29 septembre 2021, The Problem with Adultism A prejudice that teaches kids their voices don't matter [« Le problème avec l'adultisme : Un préjugé qui apprend aux enfants que leur opinion ne compte pas », en anglais]

29 Hart R., 1992, [Children's Participation: from tokenism to citizenship](#) [« La participation des enfants, de faire-valoir à citoyen-ne-s », en anglais], Unicef Innocenti Essays n° 4, p. 9

30 Par exemple s'il faut présenter un document d'identité pour entrer dans un bâtiment, comme un Parlement.

La santé mentale

Le travail de plaidoyer est souvent stressant, mais ce stress est deux fois plus important pour les personnes qui ont vécu les problèmes qu'elles essayent de résoudre. Les facteurs de stress liés au statut migratoire et à des procédures de régularisation (nouvelles ou en cours) doivent indubitablement être reconnus, de même que les facteurs potentiels à l'école, au travail et à la maison. L'existence possible d'un traumatisme et le risque de le réveiller doivent aussi être reconnus et faire l'objet de mesures d'atténuation ; en outre, la santé mentale doit être prise en charge. Les organisations doivent veiller à ce que les jeunes avec qui elles travaillent puissent recevoir un soutien psychologique sur demande, et elles doivent intégrer cela à leur travail et au budget à prévoir.

La langue et l'accessibilité

Les politiques et la législation migratoires sont très techniques ; pour tenter de les faire modifier, il faut être à l'aise avec une terminologie spécifique. Il est possible que des jeunes aient des difficultés avec l'acquisition du vocabulaire du secteur, surtout au début de leur engagement. Pour le plaidoyer à l'échelle de l'UE, il est également nécessaire de maîtriser l'anglais. Il est important que les organisations acclimatent les jeunes aux termes employés. Elles peuvent également jouer un rôle important en s'assurant que les décideur-euse-s politiques et les jeunes se comprennent et qu'aucun message ne se perde en cours de route.

Le financement

De nombreuses organisations, notamment celles qui sont déjà établies, et de nombreux projets locaux ou nouvellement créés rencontrent des difficultés à bloquer un budget pour le militantisme et le plaidoyer, ou pour couvrir les frais de personnel. Le financement des activités de base et les financements de long terme sont particulièrement difficiles à obtenir. Le financement des projets et les financements à court terme font peser un poids différent sur les organisations. Non seulement ils portent un coup à la durabilité des activités et des campagnes de plaidoyer sur une période relativement longue, mais ils font peser un poids supplémentaire sur les organisations qui perdent des membres de leur personnel lorsqu'un projet se termine et doivent embaucher et former de nouvelles personnes au lancement d'un nouveau projet. Les salaires sont

parfois plus bas que ceux d'autres secteurs ou d'autres organisations mieux ancrées, ce qui génère du stress pour le personnel³¹ et/ou pousse les employé-e-s à démissionner pour trouver un travail mieux payé ailleurs.

Le danger à se concentrer sur une seule question

Cette difficulté a deux facettes : les défenseur-e-s peuvent se concentrer sur une seule question, sans voir ses intersections avec d'autres problèmes et sans avoir de collaboration suffisamment étroite avec les personnes qui travaillent sur ces autres problèmes. D'un autre côté, les décideur-euse-s politiques et les agent-e-s de la fonction publique peuvent ne s'adresser à de jeunes défenseur-e-s que pour une seule question (souvent liée à leur vécu ou à leur perspective de « jeune » ou de « migrant-e »), même si ces défenseur-e-s ont acquis des connaissances ou une expertise sur un domaine plus large.

L'ignorance des répercussions

La plupart des tentatives de modifications de politiques requièrent un investissement de long terme et des années, voire des décennies, de travail continu et acharné. Cela peut être difficile à accepter face à l'urgence des changements nécessaires, surtout pour les jeunes qui débent dans le plaidoyer et risquent le burn-out et la désillusion. Un autre aspect de cette difficulté se manifeste lorsqu'une participation sert en réalité de faire-valoir, et ne génère aucun changement parce qu'elle n'est pas prévue pour ça. Dans ce cas aussi, les défenseur-e-s peuvent tomber dans la désillusion.

L'atmosphère politique

Une atmosphère politique hostile aux personnes migrantes complexifie la modification de politiques et peut augmenter les risques encourus si l'on exprime son opinion.

Le consentement

Les organisations qui travaillent avec des mineur-e-s doivent mettre en place une politique de protection des enfants et obtenir systématiquement l'autorisation des parents ou des responsables légaux. Ces deux mesures demandent du temps et du travail, mais elles sont indispensables.

31 En particulier avec l'augmentation du coût de la vie.

Les avantages et les inconvénients de la coopération avec une organisation établie et dirigée par des adultes

Avantages

- Moins d'inquiétudes concernant le financement, les ressources humaines et les questions d'organisation
- Plus de temps pour acquérir de l'expérience avant de fonder sa propre organisation, puis de mettre en place son propre projet
- Possibilité de tirer parti des locaux et du réseau de l'organisation (bailleurs de fonds, décideurs politiques, etc.)

Inconvénients

- Projet dépendant de la volonté de l'organisation à encourager les jeunes personnes à travailler, et à leur donner l'espace nécessaire pour le faire
- Nécessité d'établir des règles claires, pendant la mise en place des objectifs du projet, concernant sa direction et les niveaux d'indépendance

COMMENT MIEUX SOUTENIR LES JEUNES ET LES JEUNES DÉFENSEUR·E·S ?

Pendant l'atelier, les participant·e·s ont remonté quatre mesures essentielles par lesquelles les organisations pourraient mieux soutenir les jeunes défenseur·e·s sans papiers et leurs propres organisations.

Créer des espaces sûrs

Les jeunes personnes sans papiers sont souvent confrontées à la discrimination et à l'exclusion sociale, et il leur est parfois difficile d'accorder leur confiance (surtout à des organisations établies). Les espaces sûrs rassemblent les conditions nécessaires, à la fois physiques et sociales, pour qu'ils et elles se sentent suffisamment à l'aise et en sécurité pour s'exprimer librement et réclamer le respect de leurs droits avec assurance.

Proposer une assistance juridique et un soutien psychologique

Les jeunes personnes sans papiers ont souvent un statut migratoire précaire et courent le risque d'être arrêtées, placées en détention et expulsées à cause de leurs actions politiques publiques. Parfois, elles ont déjà vécu la détention ou ont subi d'autres traumatismes à cause de leur voyage. Cela signifie qu'elles courent le risque d'une résurgence de ce(s) traumatisme(s). Au vu de ces deux éléments, il est indispensable que les organisations établies proposent une assistance juridique et un soutien psychologique gratuits et adaptés aux jeunes défenseur·e·s et aux organisations dirigées par des jeunes personnes sans papiers.

Promouvoir les plateformes d'expression et de participation, et encourager leur utilisation

Il y a peu de canaux où faire passer les voix des jeunes personnes sans papiers et, surtout, où elles comptent autant que celles des adultes. Les organisations peuvent aider les jeunes défenseur·e·s en créant de nouvelles plateformes de participation et d'expression, ou les encourager à utiliser celles qui existent déjà.

Mobiliser les jeunes en situation régulière

La responsabilité d'alerter l'opinion publique sur la situation des enfants et des jeunes personnes sans papiers ne devrait pas reposer uniquement sur leurs épaules. Pourtant, des participant·e·s à l'atelier ayant déjà été en situation irrégulière ont signalé que c'était souvent le cas. Les organisations peuvent aider les jeunes défenseur·e·s à porter ce poids en mobilisant des jeunes en situation régulière (pour qui le plaidoyer présente moins de risques) afin qu'ils et elles se tiennent aux côtés des jeunes personnes sans papiers.

En 2021, Voicify a interrogé 16 organisations dirigées par des jeunes personnes migrantes sur les obstacles et les difficultés liés à une participation politique réelle, efficace, constructive et inclusive de leur type d'organisations. Parmi les difficultés citées se trouvent :

- Les discours majoritaires décrivent les populations migrantes soit comme des menaces, soit comme une catégorie avantagée, mais jamais comme des partenaires, ce qui rend toute participation à mesures égales impossible ;
- Il y a un large refus d'admettre que les organisations dirigées par des personnes migrantes font partie intégrante de l'Europe ;
- Il est difficile de s'enregistrer comme ONG, notamment pour des raisons pratiques et administratives ; L'enquête mentionnait « un examen continu et disproportionné des banques » et le prix élevé de l'enregistrement d'une ONG dans certains États ;
- L'inaccessibilité et l'inflexibilité des solutions de financement sont exacerbées par un manque d'informations et de transparence sur et pendant les processus de financement ;
- Les organisations s'appuient beaucoup sur les bénévoles, ce qui pose la question de leur longévité ;
- Les autres organisations de la société civile, les institutions et les gouvernements ne les considèrent pas réellement comme des partenaires. L'enquête indique que « les facettes intersectionnelles des organisations, ainsi que leur expertise au-delà des questions de migration et de diversité, sont souvent ignorées ».



ASSURER LA LONGÉVITÉ DES TRAVAUX

Trois facteurs importants ont été identifiés comme nécessaires à la longévité des travaux faits avec et par des jeunes : le financement et la viabilité financière, le bien-être et la fidélisation du personnel, et les membres et la direction de l'organisation.

Le financement et la viabilité financière

Il est difficile de trouver des financements et d'atteindre une situation de viabilité financière pour la plupart des organisations de la société civile, mais c'est d'autant plus vrai pour les organisations spécialisées dans les activités de plaidoyer, pour les nouvelles organisations et pour celles qui sont dirigées par des personnes migrantes.

Le manque de financements de long terme pour les organisations dirigées par de jeunes personnes migrantes³² et pour celles qui travaillent avec de jeunes personnes sans papiers dans le domaine de plaidoyer complexifie l'anticipation de l'avenir et la réalisation d'objectifs sur le long terme. Par conséquent, ces organisations ont parfois du mal à conserver les membres de leur personnel et elles doivent sans arrêt former de nouvelles personnes. Cela rend la mise en place d'activités encore plus difficile. Selon une personne présente à l'atelier, certains cycles de financement ne sont parfois que de deux mois.

Quand les priorités et les tendances liées aux financements ne correspondent pas aux besoins du terrain, les organisations se voient limitées dans leur travail et peuvent avoir du mal à défendre leurs valeurs et à accomplir leurs objectifs de long terme.

Bien que certains bailleurs de fonds (les gouvernements, par exemple) soient intéressés à l'idée de soutenir la participation politique des jeunes, les nouvelles organisations dirigées par des jeunes personnes (sans papiers) sont confrontées à des obstacles pratiques lorsqu'elles veulent accéder à des financements. Le manque de crédibilité (à cause d'une absence d'historique financier), une capacité limitée à rédiger des demandes de subventions et l'absence de réseau font partie de ces obstacles.

Bien-être et fidélisation du personnel

Il n'est pas toujours possible de définir clairement qui est « jeune défenseur-e » et qui est « membre du personnel ». Si le personnel est composé de jeunes défenseur-e-s, leur travail est lié à leur expérience personnelle ; cela peut être éreintant dans le meilleur des cas, et réveiller d'anciens traumatismes dans le pire des cas. Même pour les membres du personnel qui n'ont pas d'expérience directe de ces questions, la collaboration avec des jeunes vulnérables peut, sur le long terme, peser sur la santé mentale.

Une bonne atmosphère au sein de l'organisation, des mesures préventives en matière de santé mentale et des financements sécurisés sur le long terme peuvent diminuer le stress des membres du personnel et les fidéliser.

La continuité des membres et de la direction

L'une des difficultés rencontrées dans le cadre de la longévité du travail de plaidoyer est l'âge. Parfois, quand les jeunes défenseur-e-s deviennent (de jeunes) adultes, commencent leurs études et/ou obtiennent un titre de séjour temporaire ou permanent, ils et elles veulent « passer à autre chose », se concentrer sur d'autres facettes de leur vie que le plaidoyer.

Puisque les jeunes grandissent inévitablement, il est important que les organisations qui aident les jeunes défenseur-e-s et celles qui sont dirigées par des jeunes s'assurent que leurs membres restent et que de nouvelles personnes soient en mesure de prendre la relève à la direction. Une bonne anticipation, un système de mentorat, la professionnalisation et/ou la proposition d'une rémunération peuvent participer à la longévité des organisations, mouvements et projets dirigés par des jeunes.

32 *Ibid.*

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Sur la participation et l'engagement des jeunes :

- Creative Commons, 2011, [Participation Models Citizens, Youth, Online: A chase through the maze](#) [« Modèles de participation des citoyen-ne-s, de la jeunesse, en ligne – La chasse au trésor », en anglais]
- ECRE, 2019, [Editorial: Refugee Inclusion – From Capacity Building to a Working Relationship](#) [« Éditorial : L'inclusion des personnes réfugiées, de l'augmentation des capacités à une relation de travail », en anglais]
- Eurochild, n.d., [Training Tool on engaging children in advocacy work on their right to participate in decision-making processes Advocacy Toolkit](#) [« Les outils du plaidoyer – Engager les enfants dans un travail de plaidoyer sur leur droit à participer aux processus de prises de décisions », en anglais]
- European Network of Migrant Women, RadicalGirlss et Étudiant-e-s en master à Sciences Po, 2021, [Young Migrant Women's Political Participation Toolkit](#) [« Les outils pour la participation politique des jeunes femmes migrantes », en anglais]
- Ministère irlandais des Enfants et de la Jeunesse, 2015, [A practical guide to including seldom-heard children & young people in decision-making](#) [« Guide pratique pour l'inclusion des enfants et jeunes rarement entend-e-s dans le cadre des prises de décisions », en anglais]
- SALTO Participation and Information, [Youth Participation](#) [« Participation de la jeunesse », en anglais] et [Youth Participation Toolkit](#) [« Outils pour la participation de la jeunesse, en anglais]
- Weiss, J., 2020, [What Is Youth Political Participation? Literature Review on Youth Political Participation and Political Attitudes](#) [« Qu'est-ce que la participation politique de la jeunesse ? Résumé de la littérature sur la participation politique de la jeunesse et sur ses comportements politiques », en anglais], Front. Polit. Sci. 2(1)

Sur le plaidoyer (y compris des outils) :

- Cyprus Refugee Council, Mosiaco, ECRE, SYVNIL, JRS Malte, Fondation Aditus, Vluchtelingenwerk Nederland et Greek Forum of Refugees, 2022, [Training Kit for Empowering Refugee-Led Community Organisations](#) [« Kit de formation pour autonomiser les organisations locales dirigées par des personnes réfugiées, en anglais] (inclut des outils pour le plaidoyer à l'échelle de l'UE et pour la formation nationale au plaidoyer)
- EPIM, 2019, [Migrant-led advocacy across Europe, challenges and opportunities](#) [« Le plaidoyer mené par des personnes migrantes en Europe – Difficultés et chances », en anglais]
- Forum européen de la jeunesse, 2022, [Advocacy handbook](#) [« Manuel du plaidoyer », en anglais]
- Save the Children International, 2007, [Advocacy Matters: Helping children change their world – A Save the Children guide to advocacy: Participant's Manual](#) [« L'importance du plaidoyer : Comment aider les enfants à changer le monde – Le guide du plaidoyer de Save the Children : Manuel à destination des participant-e-s », en anglais]
- UNICEF Royaume-Uni, n.d., [Youth Advocacy Toolkit](#) [« Outils de plaidoyer sur les questions qui concernent la jeunesse », en anglais]

Sur les enfants et les jeunes personnes sans papiers :

- PICUM, 2016, [Écoutez-nous : Les enfants et les jeunes sans papiers racontent leurs histoires](#)
- PICUM, 2021, [FAQ - Les enfants sans papiers](#)
- PICUM, 2021, [Grandir sans papiers : les conséquences d'une enfance en séjour irrégulier en Europe](#)
- [Les publications de PICUM sur les enfants, les familles et les jeunes](#)
- Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, PICUM, Université nationale argentine de Lanús et UNICEF, 2013, [Human Rights of Undocumented Adolescents and Youth](#) [« Les droits humains des adolescent·e·s et des jeunes sans papiers », en anglais]



PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON
UNDOCUMENTED MIGRANTS

Rue du Congres / Congresstraat 37-41,
1000 Brussels, Belgium
Tel: +32 2 883 68 12
info@picum.org
www.picum.org